

2

LOGEMENT

Détail des chiffres Logement 2024

**8 673 entretiens / accomp. physiques et
689 ménages accompagnés**

Intermédiation Locative

- **3 164** entretiens et accomp. physiques
- **172** ménages ont bénéficié du dispositif

Intermédiation Locative +

- **588** entretiens et accompagnements physiques ont été effectués
- **26** ménages ont bénéficié du dispositif

Maison Relais

- **1 199** entretiens effectués
- **17** ménages logés
- **24** repas organisés en 2024, ainsi que **65** activités/ateliers

AVDL / ALT

- **1 746** entretiens ont été effectués
- **159** ménages ont bénéficié de l'accompagnement AVDL (dont les ménages ALT)
- **4** ménages ont été logés en ALT

ASLL

- **1 750** entretiens effectués
- **233** ménages ont bénéficié du dispositif

Equipe Moblie Hébergement

- Démarrage en septembre 2024
- **27** ménages ont bénéficié du dispositif

ADLH

- **125** entretiens effectués
- **55** ménages accompagnés

Intermédiation Locative

**172 ménages soit 468 personnes logées en 2024
3 164 rendez-vous et accompagnements physiques**

Ce dispositif permet à des ménages modestes, répondant à certains critères, d'accéder à un logement autonome par le biais de la sous-location. Ces ménages doivent être en capacité d'y accéder, mais nécessitent un étayage et un accompagnement social pour finaliser l'autonomie, afin d'éviter l'échec et le retour éventuel vers un dispositif d'hébergement.

Le dispositif IML a continué à se développer en 2024, surtout sur l'aire toulonnaise. Nous sommes ainsi passés de 151 logements en 2023 à 156 logements fin 2024.

Les ménages sont orientés par le SIAO. Sur 66 orientations en 2024 : 13 refus de ménages, 19 refus de notre structure.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Plusieurs travailleurs sociaux sont dévolus à ce service.

Leurs missions concernent :

- La prospection de logements et la promotion du dispositif IML
- La prise en gestion du logement
- La gestion de la relation locative avec les ménages occupants (établissement et suivi de la convention d'occupation, états des lieux, suivi des paiements des loyers et mise en œuvre des procédures dans les situations d'impayés de loyer...)
- L'accompagnement du ménage s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à la sortie. Il s'articule autour de différentes actions en fonction des situations : aide aux démarches administratives, bon usage et entretien du logement, intégration dans le quartier, médiation en cas de troubles de voisinage, aide à la gestion du budget, mise en place et suivi du projet de relogement, accompagnement à l'entrée dans le logement pérenne, constitution de dossier FSL si besoin

L'accompagnement social est personnalisé en fonction de chaque ménage et de son degré d'autonomie, et s'effectue en lien avec le service social référent du ménage. Il se réalise par le biais de visites à domicile et dans le cadre de RDV réguliers assurés dans les locaux de l'association. Le suivi administratif et la